

Questions régionales – Pays de la Loire

Vague 5

Je vais vous poser maintenant des questions sur la surveillance du cancer du sein. La surveillance du cancer du sein traité consiste en un examen clinique bi annuel pendant 5 ans puis un examen gynécologique, une mammographie bilatérale tous les ans.

PDL-1. Accepteriez-vous d'assurer une consultation de surveillance en alternance avec un spécialiste (chirurgien, oncologue ou radiothérapeute) selon un protocole formalisé (calendrier préétabli, transmissions régulières des informations) ?

- 1 Oui
- 0 Non
- 2 Pas d'avis

PDL-2. Souhaitez-vous bénéficier d'une formation sur ce thème : l'examen clinique, le rappel des recommandations, le suivi de l'hormonothérapie, la prise en charge des séquelles post thérapeutiques ?

- 1 Oui
- 0 Non
- 2 Pas d'avis

PDL-3. En décembre dernier, l'URML et l'URCAM vous ont adressé un calendrier sous forme de chevalet à poser sur votre bureau, avec les recommandations AFSSAPS de prescription des infections respiratoires.

L'avez-vous bien reçu ?

- 1 Oui
- 0 Non
- 2 Je ne sais pas

Si PDL-3 = Oui,

PDL-3.1 Utilisez-vous les recommandations figurant sur ce document?

- 1 Oui
- 0 Non

PDL-3.2 Avez-vous placé le chevalet sur votre bureau ?

- 1 Oui
- 0 Non

PDL-3.3 Pensez-vous que vos patients ont lu les conseils mentionnés sur la face tournée de leur côté ?

- 1 Oui
- 0 Non

PDL-3.4 Connaissiez-vous les recommandations de l'AFSSAPS sur les infections respiratoires avant de recevoir de document ?

- 1 Oui
- 0 Non

PDL-3.5 Seriez-vous intéressé par un calendrier pour 2010 avec une mise à jour des recommandations ?

- 1 Oui
- 0 Non

PDL-3.6 Seriez-vous intéressé par un exemplaire informatique ?

- 1 Oui
- 0 Non

Je vais vous poser à présent des questions sur les droits des malades.

PDL-4 La notion de « personne de confiance » a été créée avec la Loi sur les droits des malades de 2002 : il s'agit d'une personne, désignée par le patient, qui l'assiste dans les choix thérapeutiques.

PDL-4.1 Des noms de « personnes de confiance » figurent-ils dans certains dossiers de patients?

- 1 Oui
- 0 Non

PDL-4.2 Estimez-vous connaître cette notion ? (1 seule réponse possible)

- 3 Oui tout à fait
- 2 Oui un peu
- 1 Plutôt non
- 0 Pas du tout

PDL-5 La notion de « directives anticipées » a été créée dans la loi d'avril 2005, dite « loi Léonetti », relative à la fin de vie, et permet à toute personne majeure de rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté.

PDL-5.1 Ces directives figurent-elles dans certains dossiers de patients?

- 1 Oui
- 0 Non

PDL-5.2 Estimez-vous connaître cette notion ? (Une seule réponse possible)

- 3 Oui tout à fait
- 2 Oui un peu
- 1 Plutôt non
- 0 Pas du tout